

## UN CARDINAL AU RISQUE DE L'EVANGILE...

Depuis quelques mois, l'actualité lyonnaise est largement marquée par « l'affaire Preynat ». Celle-ci agite le diocèse, inquiète le Cardinal, alimente les discussions du presbyterium, et amène bon nombre de chrétiens à se positionner de façons très diverses :

- il y a ceux qui voient dans tout cela une persécution de plus contre l'Eglise, et ceux qui ont pris fait et cause pour les victimes et pour l'Association qui les défend ;
- il y a ceux qui n'admettent pas des manquements qu'ils estiment graves, et ceux qui invoquent l'ancienneté des faits, gérés par les évêques précédents ;
- il y a ceux qui prennent la défense de l'Eglise, et ceux qui en profitent pour régler leurs comptes avec le mariage des prêtres ;
- il y a ceux qui font l'amalgame avec la Manif pour Tous, et ceux pour qui tout cela n'est que complot et acharnement médiatique ;
- il y a ceux qui souhaiteraient la démission du Cardinal, et ceux qui y sont opposés...

Bref : si tout le monde est d'accord pour dire que la pédophilie est un crime odieux et qu'il n'est pas question de la couvrir, le sujet déchaîne parfois les passions et divise les chrétiens. Face à ces positions aussi tranchées, la ligne de sagesse semble bien être celle adoptée par le Pape (qui n'a pas forcément la valeur d'un soutien, comme on a pu le faire croire) : s'en remettre à la justice qui examinera les faits et responsabilités du passé, pour porter un jugement de manière objective, neutre et dépassionnée.

Il n'en reste pas moins que dans tout cela, des questions se posent à nous chrétiens sur les choix opérés et les postures adoptées par le Cardinal Barbarin pour se défendre.

▪ Après avoir déclaré n'être au courant des faits que depuis 2014 (date à laquelle il avait reçu la dernière des victimes), le Cardinal a rectifié en parlant de 2007-2008, le Père Preynat ayant lui-même indiqué cette date.

- Cette « imprécision » relevait-elle d'un calcul opportuniste ? d'une mémoire défaillante ?
- S'il s'agit de défaillance de mémoire, sur un sujet aussi sérieux, doit-on conclure à un manque réel de prise de conscience de la gravité des actes commis ?...
- Le passage de 2014 à 2007-2008 est-il dû à l'intervention du Père Preynat, ou à la prise de conscience du délai de 3 ans pour la prescription ?

Sans même évoquer la date de 2011 à laquelle une autre victime était intervenue, ce flou laisse perplexe.

*« Que votre parole soit 'oui' si c'est 'oui', 'non' si c'est 'non' », nous dit Jésus dans l'Évangile, Lui qui est venu « rendre témoignage à la vérité »*

▪ Pour assurer sa défense, le Cardinal Barbarin a pris pour avocat début mars un de ses amis, vétéran du barreau de Lyon, Maître André Soulier, qui ne cache pas son appartenance à la franc-maçonnerie, dont il est fier d'être l'un des plus anciens membres lyonnais.

- S'il est tout à fait légitime de ne pas se limiter au choix d'un avocat chrétien, est-il juste qu'un Prince de l'Eglise confie sa défense à une telle personnalité, qui a d'ailleurs affiché assez vite un mépris certain pour les victimes, au risque de scandaliser et de troubler ceux qui l'écoutaient par des propos en profonde contradiction avec les principes les plus élémentaires de l'Évangile ?

*« Malheureux celui par qui me scandale arrive. », dit aussi Jésus dans l'Évangile.*

▪ Peu après, le Cardinal s'est adjoint les services de l'agence de communication Vae Solis, spécialisée dans les gestions de crise.

- Comment, et par qui, est assumé le coût financier (sans doute conséquent) de ces 'services' ?
- Qu'en est-il de la moralité des actions préconisées et de leur cohérence avec l'Évangile ?
- Est-il légitime, pour le Primat des Gaules, de s'en remettre ainsi aux conseils de ceux qui obéissent à la logique du « monde » ?

*« Petits enfants, gardez-vous des idoles », dit Saint Jean.*

▪ Lors de la messe chrismale, sans doute sur les conseils donnés par Vae Solis, le Cardinal a demandé pardon pour les fautes commises par les prêtres pédophiles.

- Pourquoi s'être empressé d'ajouter qu'il n'était pas en poste à l'époque des faits, ce qui le dédouanait de toute erreur personnelle ?
- Pourquoi demander pardon pour les fautes des autres et pas pour ses erreurs à lui ?

*« Qui s'abaisse sera élevé », dit encore Jésus...*

▪ Tout le monde sait bien qu'aujourd'hui, les batailles juridiques se font sur la forme, et que celle-ci peut même stopper toute mise en vérité sur le fond. Les trois avocats du Cardinal sont des 'pointures', rompues aux arcanes de la profession. Sans doute ont-ils été choisis pour cela, plus que pour leur droiture foncière. Pour eux, c'est chose normale, et ils font simplement leur métier.

→ De la part d'un prêtre, a fortiori cardinal, est-il légitime de s'en remettre à de tels procédés, voire de les susciter ?

*« Vous êtes dans le monde, mais vous n'êtes pas du monde », a dit Celui qui se retrouva un jour devant Pilate...*

▪ L'interview accordée par le Pape au journal La Croix s'est déroulée le 9 mai. L'article correspondant est paru le 17 mai.

Le Cardinal a ensuite largement médiatisé la rencontre qu'il devait avoir avec le Saint Père le 20 mai, en annonçant, par avance, une interview dès le lendemain au Figaro, et laissant croire que cette rencontre était impromptue alors qu'elle était en fait prévue de longue date et sur d'autres sujets.

Le message est, du coup, très bien passé auprès du public : celui du soutien accordé par le Pape au Cardinal, et le fait qu'il lui avait redit sa confiance.

La Croix ayant indiqué que l'entretien avec le Pape avait duré plus d'une heure, et l'article étant assez succinct, cela suppose que les propos du Pape aient été très résumés, ou sélectionnés.

→ Est-il possible d'obtenir la transcription intégrale de ce qu'a dit le Saint Père au sujet des affaires de Lyon ? Comment apporter crédit, sinon, aux quelques phrases retenues qui, d'ailleurs, s'enchaînent assez mal entre elles ?

Le 'timing' de ces deux interventions du Saint Père a semblé très providentiel.

→ Pourquoi un délai d'une semaine entre l'interview du Saint Père et sa parution dans le journal ? Y aurait-il eu volonté de faire « coup double », compte-tenu de la date du 20 mai déjà fixée et concernant d'autres points que l'affaire Preynat ?

« Le Pape m'a redit sa confiance », a dit le Cardinal au Figaro.

→ Outre le fait que ces propos sont rapportés par celui qui y est le plus intéressé, quel domaine pour cette confiance ? La bonne volonté ? La droiture ? Le zèle pour l'Évangile ? L'attention aux personnes ?

Bref : une formule qui impressionne, mais qui ne signifie pas grand-chose en elle-même. Et le soutien du Pape semble mettre le Cardinal hors de cause.

*« Les grands font sentir leur pouvoir. Parmi vous, il ne doit pas en être ainsi », a dit Jésus à ses Apôtres, les premiers évêques.*

▪ Maître Doyez, avocat du père Preynat, avait fait appel du jugement de non-prescription des faits concernant son client. Il vient de pourvoir l'affaire en cassation, tout en laissant entendre que son client est peu impliqué dans cette décision.

→ Par qui ces appels successifs sont-ils financés sachant, qu'outre les honoraires de l'avocat, le pourvoi en cassation est très onéreux ? Par une fortune personnelle du Père Preynat ? Par l'évêché, sous un mode ou un autre ?

→ A qui profite un tel acharnement sinon au Cardinal qui verrait alors, selon l'avis de ses avocats, annulée la plainte déposée contre lui ?

→ Cela signifie-t-il une collusion entre les avocats du Cardinal et celui du Père Preynat, avec éventuellement des pressions sur celui-ci ?

Le Père Preynat, quoi qu'il ait fait de dramatique (et parce qu'il avait peut-être été lui-même victime dans son enfance), gagnerait à affronter la justice qui peut le 'sauver' vraiment en lui permettant une vraie prise de conscience et un retournement intérieur. Il s'était déclaré prêt à le faire.

→ Le Cardinal, en tant qu'évêque responsable de ses prêtres et chargé de les aider, ne pourrait-il pas demander au Père Preynat d'arrêter là les procédures, d'autant que celles-ci ne sont pas opérées en faveur des victimes (les 'plus faibles' chers au Pape François), mais en faveur des bourreaux ?

→ S'il ne le fait pas, quelle en est la raison ?

→ Sert-il le bien du Père Preynat, ou se sert-il de celui-ci ?

→ Comment le Cardinal peut-il prôner l'imprescriptibilité canonique et en même temps laisser opérer ces recours ? N'y a-t-il pas là une réelle contradiction ?

*« Les fils de ce monde sont plus habiles entre eux que les fils de la lumière », regrette Jésus dans l'Évangile.*

Il y a quelques mois, si le Cardinal Barbarin avait reconnu simplement un manque de prudence, de vigilance, et une trop grande naïveté en croyant le Père Preynat sur parole, les choses en seraient restées là.

Au lieu de cela, incapable de reconnaître ses erreurs, il s'est enfermé dans une spirale de comportements gravement contraires à l'Évangile pour se tirer d'affaire coûte que coûte, quitte à s'en remettre entre les mains que ceux qui, en l'aidant à conserver sa place, allaient le faire agir de façon scandaleuse. N'est-ce pas cela que le Pape François dénonce si souvent lorsqu'il parle de « mondanité » ?

Il est fréquent que la personnalité se révèle vraiment en situation de grande difficulté. Parce qu'il est cardinal de l'Église, la stratégie et les manœuvres que Monseigneur Barbarin a déployées durant ces derniers mois le condamnent beaucoup plus gravement encore que sa négligence dans le traitement de l'affaire Preynat.

« La charité couvre une multitude de péchés », dit saint Pierre. A contrario, le mépris des personnes peut discréditer bien des années d'épiscopat !

*« J'aurais beau..., sans l'amour, je ne suis rien », écrit Saint Paul.*

A moins de changer radicalement de cap et de demander réellement pardon au peuple chrétien, le Cardinal Barbarin est-il encore digne d'occuper la place qui est la sienne actuellement ?